

DECISION N°22D051

en date du 9 septembre 2022

Objet : Actes passés par délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire – Attribution du marché 22BC02 Fourniture d'équipements de protection individuelle et vêtements de travail pour le personnel communal

Le Maire,

VU l'article L.2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux délégations données au Maire par le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2021-057 en date du 06 mai 2021 relative aux conditions d'application des dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT et notamment le 4° concernant les marchés Publics,

VU les articles du code de la commande publique.

CONSIDERANT la consultation portant sur la fourniture d'équipements de protection individuelle et vêtements de travail pour le personnel communal, lancée sous la forme d'une procédure adaptée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande Publique. Le marché est un accord cadre à bon de commande composé en deux lots :

Lot N°1 : Vêtements et chaussures de travail des agents de la restauration scolaire, agents d'entretien, ATSEM et Petite Enfance, avec un maximum annuel de 15 000 € HT.

Lot N°2 : Équipements de protection individuelle (EPI) et vêtements de travail du personnel des services techniques - Fêtes et cérémonies - service Culture, avec un maximum annuel de 15 000 € HT.

CONSIDERANT qu'à la date limite de remise des offres le 14/6/2022, 4 plis ont été déposés.

CONSIDERANT qu'après analyse des plis la commission MAPA réunie le 8 septembre 2022 a proposé de retenir :

Pour le lot N°1 : Vêtements et chaussures de travail des agents de la restauration scolaire, agents d'entretien, ATSEM et Petite Enfance, l'offre de la société SAS EUROTECHNIC PROTECTION, EAE La Tuilerie, 29 rue Henri Becquerel – BP241, 77646 CHELLES.

Pour le lot N°2 : Équipements de protection individuelle (EPI) et vêtements de travail du personnel des services techniques - Fêtes et cérémonies - service Culture, l'offre de la société TRENOIS DECAMPS, 5 rue du centre - ZI la Pilaterie – 59290 WASQUEHAL.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER ET DE SIGNER le marché 22BC02 portant sur la fourniture d'équipements de protection individuelle et vêtements de travail pour le personnel communal, accord-cadre à bon de commande avec :

Pour le lot N°1 : Vêtements et chaussures de travail des agents de la restauration scolaire, agents d'entretien, ATSEM et Petite Enfance, avec la société SAS EUROTECHNIC PROTECTION EAE La Tuilerie, 29 rue Henri Becquerel – BP241, 77646 CHELLES, pour un maximum annuel de 15 000 € HT.

Pour le lot N°2 : Équipements de protection individuelle (EPI) et vêtements de travail du personnel des services techniques - Fêtes et cérémonies - service Culture, avec la société TRENOIS DECAMPS, 5 rue du centre - ZI la Pilaterie – 59290 WASQUEHAL, pour un maximum annuel de 15 000 € HT.

ARTICLE 2 : DE DIRE que les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal de la Commune.

ARTICLE 3 : DE DIRE que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

ARTICLE 4 : Un extrait de la présente décision sera affiché à la porte de la Mairie de Vaux-le-Pénil.

ARTICLE 5 : Conformément à l'article L2122-22 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de cette décision qui sera inscrite au registre des délibérations.

Pour extrait conforme certifié par Monsieur le Maire qui transmet à Monsieur le Préfet conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Accusé de réception en préfecture
077-217704873-20220909-22D051-DE
Date de télétransmission : 12/09/2022
Date de réception préfecture : 12/09/2022



Le Maire,

Henri DU BOIS DE MEYRIGNAC

Ville de VAUX LE PENIL

AFFICHAGE N° 99/543

AFFICHE LE : 13/09/22

RETIRE LE : 14/11/22

Pour valoir certificat d'affich